de cette calomnie. Mme Provenchère, née de Graillac, " est tout simplement alliée avec Maxime, pour, à ceux qui veulent, devoir de défendre le nommé Provenchère, "l'administrateur intègre, intelligent," etc., etc. [pour la suite, lisez le journal,] qui n'a d'autre tort que de manquer de sensibilité, chose insupportable pour le noble nerf des Graillac, auquel il a l'honneur insigne d'être uni.

—Quelle ironie! Certainement, il doit y avoir là-dessous une histoire de rivalité. Maxime ne vous aurait-il pas supplanté, mon pauvre Edmond, malgré votre beau tonnet en l'honneur des douaes?

—Laissons ces folies! Occupons-nous, plutôt, des charmantes femmes qui commencent à arriver.

—Toutes ont arboré leurs plus superbes toilettes.

—Pensez donc. La presque totalité des officiers en garnison à X.... sont ici! Il nous faut, pour ce soir, nous résigner à un rôle très subalterne. Il nous serait à peu près impossible de lutter contre le prestige des épaulettes et des ceinturons d'or.

—Ah! voilà la belle Mme Brécot, dans tout l'éclat d'une robe de satin couleur de soleil, et les demoiselles Fortin, jeunes personnes de trente à trente-cinq ans, habillées de mousseline blanche et parées de rubans bleus, comme de bonnes petites naïves pensionnaires.

—Voyez, Edmond, cette tonte gracieuse femme! Ne semble-t-elle pas vouloir se dérober derrière le grand jeune homme qui lui donne le bras? Comme elle a l'air timide!

—Quoi, Paul, vous ne la reconnaissez pas? C'est Mme de la Géraudaye, autrefois Mlle Cécile Monnoil.

—Rappelez-vous que j'ai quitté X.... depuis six ans.

—Eh bien! mon cher, apprenez, une fois pour toutes, qu'il est de bon goût de ne pas trop parler de Mme de la Géraudaye.

—Que voulez-vous dire?

—Je vous répondrais volontiers: "Ecoutez et jugez!" Mais j'ai promis de vous être agréable.... Sachez donc que Mlle Cécile Monnoil, après avoir eu l'adresse d'attirer dans ses filets le plus riche propriétaire de l'arrondissement et de s'en être fait épouser, a eu le bonheur de devenir mère trois fois. Néanmoins, la fatalité a voulu que deux de ses enfants mourussent à peu près subitement et dans des circonstances qui ont déjà, à certains caractères mal faite.

—Vous insinuez....

—Mon très cher Paul, je n'insinue rien. Ecoutez, puis faites votre profit de ce que vous entendrez. Voici les nobles convives de M. Provenchère. Je vais tâcher de rappeler au sous-préfet qu'il peut avancer la solution d'une affaire dos plus importantes pour moi.

Fort étonné, Paul songea à renouer connaissance avec plusieurs personnes qu'il voyait familièrement autrefois, et se promit, tant sa curiosité était éveillée, de trouver l'explication des mystérieuses paroles d'Edmond.

Tout d'abord, il examina attentivement Mme de la Géraudaye.

La jeune femme paraissait être fort intimidée. Son regard errait avec une sorte de frayeur sur la foule qui l'environnait. Appuyée au bras de son mari, elle se pressait contre lui par un geste d'enfant peureux d'une adorable naïveté.

Jolie plutôt que belle, une grâce exquise donnait à chacun de ses mouvements un charme incomparable.

C'était une de ces femmes qui plaisent au premier aspect et dont un examen attentif ne détruit pas l'élan, tout de sympathie, qui a porté vers elles.

Cependant Paul remarqua plus d'un coup d'œil méprisant, plus d'un geste prouvant clairement la répulsion inspirée par Mme de la Géraudaye.

En vérité, se dit le jeune homme, une aussi ravissante personne paraît être bien mal appréciée. Qu'est-ce que cela signifie et qu'en pense son mari? Bah! ce joli garçon, grand, fort, qui n'a pas dépassé trente ans, me montre sur son visage riant et haut en couleur, nul souci autre que celui de jouir d'une existence rendue facile grâce à sa fortune. Je m'y perds, mais j'obtiendrai le mot de l'énigme. Edmond par lera ou, à son défaut, Maxime me renseignera.

Cependant, un grand mouvement venait de se produire. M. Provenchère avait conduit ses hôtes à des fauteuils préparés sur une sorte d'estrade, au milieu d'autres sièges où devaient prendre place les personnages les plus influents de la ville.

Il y eut un moment de trouble, plusieurs personnes sollicitant à la fois l'honneur d'être présentées au doyen et au général. De ce nombre était M. de la Géraudaye.

Il allait franchir les deux marches de l'estrade, lorsque la main de la sous-préfète se posa sur son bras.

—Allez tout seul, cher monsieur, dit la dame avec un aimable sourire. M. Provenchère s'est réservé le soin de présenter les hommes et, tout naturellement, c'est à moi que, de droit, revient le plaisir de présenter les dames. Vous pouvez laisser votre femme à ma garde.

Flatté, M. de la Géraudaye s'inclina et passa pendant que Mme Provenchère emmenait la jeune femme à quelques pas

—Asseyez-vous, madame, dit la sous-préfète, nous avons tout le temps. Je veux laisser écouler le flot des habits noirs et des uniformes; nos toilettes perdraient trop à s'y mêler. D'ailleurs, cette cérémonie de la présentation est vraiment très insipide; aussi je la hâterai le plus possible.

—Vous avez bien raison, madame, répondit la jeune femme; mais permettez-moi de trouver cette cérémonie plus impossible encore qu'ennuyeuse. La peur de d'être, ainsi, mise en évidence, me donne un véritable frisson.

—Vraiment! reprit avec empressement Mme Provenchère. Vous êtes donc toujours aussi timide?

—Plus que jamais. Et je désirais bien que la présentation se terminât sans avoir à y figurer.

—Se peut-il? Vous renonceriez volontiers....?

—Oh! avec joie, si je le pouvais sans mécontenter mon mari.

—Je vous vois tellement en peine que je veux essayer quelque chose. Laissez-moi faire. Peut-être parviendrai-je, sans que personne y trouve à redire, à vous éviter cet ennui. Mais je vous quitte pour un instant. Beaucoup de dames arrivent, il me faut les recevoir. Aujourd'hui, vous le savez, je ne m'appartiens pas.

L'air tout rayonnant, Mme Provenchère quitta la jeune femme: il semblait qu'elle fût délivrée d'un grand poids.

En passant, elle parla bas à plusieurs dames dont la physionomie s'éclaira aussitôt.

Restée seule, Mme de la Géraudaye se sentit de plus en plus troublée. Les regards qu'elle rencontrait étaient froidement hostiles ou méprisants. Les femmes semblaient lui demander compte de sa présence, les hommes se détournaient avec embarras.

Agitée, elle eût voulu s'éloigner, mais M. de la Géraudaye, engagé dans une conversation animée, se trouvait à l'autre extrémité du salon, et il n'y avait guère apparence qu'il voulût abandonner la fête.

Un certain temps s'écoula. Mme de la Géraudaye essayait de reprendre du calme. Tout à coup, une phrase prononcée à son oreille la fit pâlir. Dompté par sa timidité, elle se leva, chancelante, et, traversant le salon, elle prit la main de son mari, le suppliant tout bas de partir.

—Voilà un singulier caprice! s'écria M. de la Géraudaye. Pourquoi ne t'amuses-tu pas comme tout le monde? Voyons, écoute ce beau morceau joué par l'orchestre. Un artiste de l'Opéra va chanter et, ensuite, nous danserons ensemble. Cela me fera tant de plaisir!

—Armand, mon ami, je suis souffrante, je te l'affirme....

Le visage de Cécile ne démentait pas ces paroles; des larmes débordaient presque les paupières.

—Souffrante! Alors, allons au buffet, une tasse de thé te remettra.

Sans écouter les protestations de Cécile, il l'entraîna.

Le buffet se trouvait, pour le moment, fort entouré. M. de la Géraudaye demanda une tasse de thé, l'offrit à Cécile, qui y trempa à peine ses lèvres, et lui-même prit un verre de punch.

Au même instant, arrivait le jeune homme que l'on avait appelé Maxime Dutertre. Il alla avec empressement vers M. de la Géraudaye et, lui tendant la main:

—Je vous ai cherché tout à l'heure, mon cher monsieur, lui dit-il; mais, vous voyant fort occupé avec le baron de Grainville, je n'ai pas osé troubler ce grave entretien. Mme de la Géraudaye me permettra-t-elle de lui offrir mes hommages? Mme Provenchère était fort en peine de ne pas la voir, car la présentation des dames touche à sa fin et le bal va ouvrir.

—Eh bien! Cécile, tu le vois, il faut rouvrir au salon.

Puis s'adressant au jeune homme:

—Figurez-vous, mon cher Maxime, que ma femme veulent retourner immédiatement à la campagne.

—Madame est peut-être malade; auquel je ne m'expliquerais pas....

—Ce caprice! acheva M. de la Géraudaye.

—Armand! dit d'une voix douce la jeune femme, cela je ai expérimenté? Je te l'affirme de nouveau, je suis souffrante.

—Mais, en effet, appuya Maxime, Mme de la Géraudaye est très pâle. Le grand air lui fera du bien.

Puis, se penchant comme pour ramasser un de ses gants tombé à terre,

—Ne sortiez-ce pas, dit-il bas à la jeune femme, la méchante réflexion de Mme de Tourgéville qui a causé tout le mal?

Rapidement, Cécile leva les yeux sur Maxime, et, reprenant le bras de son mari:

—Mon cher Armand, supplia-t-elle, par grâce, laisse-moi retourner au château! Elle peut bien me reconduire. Je te ferai renvoyer la voiture.

La pâleur de Cécile était si grande, le tremblement de sa voix si pénible à entendre, que M. de la Géraudaye s'alarma.

—Mon cher Maxime, dit-il, vous présentez mes regrets à M. et Mme Provenchère. Vous le voyez, ma femme est sérieusement indisposée. Je ne saurais la laisser repartir seule. J'écrirai un mot d'excuse.

—Voulez-vous me permettre d'aller demain prendre des nouvelles de Mme de la Géraudaye?

—Avec plaisir; vous savez que vos visites me sont toujours fort agréables.

Maxime accompagna M. et Mme de la Géraudaye dans l'antichambre et donna ordre à un domestique de faire avancer leur voiture. Ensuite, comme s'il eût voulu bien constater leur départ, il ne quitta pas le perron avant d'avoir vu le coupé s'éloigner au trot de deux superbes chevaux.

Alors il revint vers Mme Provenchère.

—Est-elle partie? demanda précipitamment la sous préfète.

—Soyez sans crainte. Au train dont roule leur voiture, ils doivent être déjà à pen près chez eux.

—Décidément, Maxime, vous êtes un allié précieux. Jamais je n'aurais songé à faire parler la vieille comtesse de Tourgéville pour me sortir de ce cruel embarras. Merci.

D'un geste gracieux, Mme Provenchère envoya avec son éventail un petit salut au jeune homme.

Peu après, l'orchestre du bal envoyait à tous les échos de la petite ville son harmonie retentissante.

II

LA CONSULTATION DES MÉDECINS.

Le château de la Géraudaye était situé à deux kilomètres de.... Bâti à diverses époques, le style de son architecture primitive avait disparu sous les réparations diverses, les additions, les prétendus embellissements exécutés par les différents propriétaires.

Mais si rien ne recommandait le château comme construction, il empruntait un véritable caractère de grandeur aux magnifiques avenues de vieux ormes et de vieux chênes qui y conduisaient; à la pelouse splendide déroulée devant sa façade et au parc immense s'étendant, à perte de vue, derrière lui. Cette belle enceinte ombragée renfermait de gres pâturages, où des bœufs d'obtustes, enfouis jusqu'au ventre, ruminaient à loisir, et des allées soigneusement entretenues, où de jeunes poulains de race choisie étaient exercés, car M. de la Géraudaye se piquait du nom d'éleveur modèle.

Avec la première lueur du matin, le château s'éveillait. C'était un bruit incessant d'appels de serviteurs enfin ceux; de visites d'amis, de marchands, d'arrivée de voitures ou de charriots; de cris d'animaux, le tout dominé par la forte voix de M. de la Géraudaye, qui surveillait chaque chose, gourmandant, commandant, encourageant tour à tour.

Mais le lendemain du bal donné par le sous-préfet, La Géraudaye restait silencieuse. Les serviteurs, s'abordant d'un air mystérieux, prenaient des mines consternées et ne parlaient qu'à voix basse.

Vers cinq heures du soir, une voiture arriva; elle amenait deux personnes: le médecin de la famille et un autre docteur, praticien renommé, établi à....

Au bruit produit, une femme parut à l'une des fenêtres, c'était Mme de la Géraudaye. Rapidement, elle descendit l'escalier, accourut au devant des médecins et prenant les mains du plus âgé:

—Oh! mon cher M. Bertier, venez vite! Je trouve Mme de la Géraudaye beaucoup plus mal qu'il n'était ce matin.

M. Bertier fronça le sourcil.

—L'accablement persiste donc? demanda-t-il.

—Non, au contraire; mon pauvre malade est très agité et, malgré cette surexcitation, sa faiblesse augmente, les vomissements le fatiguent tant.

—Il vomit toujours?

—Toujours. Rien n'y a fait: glace, potions, sont restées inutiles.

M. Bertier fronça de rechef les sourcils.

—Montons, dit le docteur d'une voix brève à son confrère. Et vous, madame, veuillez bien faire en sorte que nous restions seuls dans la chambre du malade. Une grande liberté de mouvements, ainsi qu'une extrême tranquillité, nous sont nécessaires pour nous consulter utilement.

—Mais, moi, je puis vous accompagner, objecta Mme de la Géraudaye.

—Vous, madame, moins que tout autre, répondit vivement M. Bertier. Puis, se reprenant, il ajouta d'un ton plus doux: Votre affection pour le malade vous porterait à faire des questions qui contribueraient à l'agiter. En tout cas, vous le savez, je commande moins, désormais, votre inquiétude.

—Je me soumets. Seulement, promettez-moi de ne faire attendre le moins de temps possible votre opinion définitive.... Vous devez comprendre mon angoisse!....

M. Bertier s'inclina et monta suivi de son confrère. Mme de la Géraudaye les précédait.

Arrivée à la porte de la chambre du malade, elle s'effaça, avec un geste de douleur navrante, et, s'asseyant sur un petit sofa, placé dans l'antichambre, elle attendit.

Mieux qu'un bal, où elle avait paru la veille, et quoiqu'elle fût amplement vêtue d'un peignoir en mousseline, à rayures bleues et blanches, le caractère de la beauté de la jeune femme paraissait dans sa pléniitude.

En ce moment d'abandon, malgré l'anxiété qui, en voilant ses yeux de pleurs, altérait la pureté des lignes de son visage, la grace de sa personne était inexprimable.

Sa taille ronde, souple, empruntait à son attitude une langueur à la fois voluptueuse et chaste d'un charme merveilleux.

Son regard laissait luire, sous les larmes, une tendresse, et sa bouche une douceur qui faisaient comprendre les plus belles créations des poètes.

Deux fois elle alla, inquiète, sur la pointe des pieds, écouter près de la porte qui la séparait du malade. Deux fois elle retomba, découragée, sur le petit sofa.

Un faible cri, partant d'une chambre opposée à celle de M. de la Géraudaye, la tira ce sa torpeur douloureuse. Elle s'élança et revint presque aussitôt en tenant dans ses bras un enfant de deux ans à peine.

—Pauvre chéri! dit-elle d'une voix brisée. Ah! si tu pouvais comprendre le malheur qui te menace! Chut! Tais-toi, mon ange, il ne faut pas troubler ton pauvre père.

Et elle berçait l'enfant et elle le serrait contre son sein par une étreinte passionnée, en murmurant à son oreille ces mots si bizarres, sans suite, doux gazouillement que les mères échangent avec leur nourrisson et que tous comprennent si bien.

Plus d'une demi-heure s'écoula encore. Enfin, les médecins sortirent, Mme de la Géraudaye se leva avec une telle impétuosité qu'elle faillit laisser tomber son enfant.

—Eh bien? dit elle.

Tout son cœur semblait avoir passé dans cette exclamation.

—Pas ici, madame, répondit simplement le docteur Bertier; mais si vous désirez conférer avec nous, veuillez nous accompagner dans le cabinet de M. de la Géraudaye. La on ne nous dérangera point.

—Puis-je quitter mon mari?

—Il dort et dormira au moins une heure encore.

—Puisqu'il en est ainsi, messieurs, je vous rejoins. Je ne prends que le temps de recommander à Madeleine de m'avertir, dans le cas où M. de la Géraudaye s'éveillerait plus tôt que vous ne le prévoyez.

La jeune femme appela la nourrice de l'enfant et entra dans la chambre du malade. Un instant plus tard, elle revenait près des médecins.

Le cabinet de M. de la Géraudaye était une vaste pièce située au rez-de-chaussée.

Lors de la construction du château, elle avait dû servir de salle de garde. Involontairement, l'œil d'un artiste eût cherché, à la place des armes modernes, des lances, des hampèges, des fouets de chasse suspendus où et là, les panoplies de brassards, de cuirasses, d'arquebuses et autres engins destructeurs ou défensifs dont se servaient nos pères.

Un bureau chargé de papiers, deux grandes armoires vitrées, encombrées de registres, de livres et de petites paquets étiquetés: graines diverses; une douzaine de chaises en paille commune, trois fauteuils également en paille, tel était le mobilier.

Sur la manteau de la haute cheminée se trouvaient placés le modèle en plâtre d'un cheval de course et deux groupes en bronze représentant des hauts et des moutons.

Une inscription apprenait que les animaux dont on avait ainsi conservé l'image étaient nés, étaient dû élever sur la terre de la Géraudaye et avaient obtenu des récompenses d'honneur à divers concours agricoles.

Sur le bureau, que [illegible]

—Est-ce que votre chien a des puces?

—Oh! non. Kiki est très propre: dès qu'il en aperçoit une, il la mange.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE et de District pour la Paroisse d'Orléans.—Georges Gaudet vs. Gaudet, No 28,069—Division C—Cours de Cour—Que la succession des biens du préliminaire Georgie D. Gaudet soit et est accepte par la Cour pour le bénéfice des créanciers, et il ordonne qu'un requis des créanciers soit transmis aux représentants Conseil Villere, notaire public, à cette ville, No 53 rue Carondelet, en cette ville, et ce, le 20 octobre 1889, à 11 heures A. M. dans le but de dûtil dresser les affaires du préliminaire, être un syndic, et voter sur les offres qui pourront leur être soumises à ce sujet tendant à procéder contre la personne et ses biens. Le préliminaire notant cependant et ces W. T. Vaughan, avocat, et nommé pour représenter les créanciers absents dans cette ville.

Nouvelle-Orléans, 27 septembre 1889.

Signé: FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B, soussigné en lieu et place de l'Hon. E. A. Bonzano, juge ordinaire Cour, Dept. [illegible]

Pour copie conforme:
JAS. H. RAFKIN, Greffier-Greffier.
Sept—27 et 28 oct.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE et de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 27,067—En vertu d'un writ de fieri facias, émanant de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous, le procédant à la vente à l'enchère publique à la porte du Tribunal, Nos 73 et 74 rue St-Charles, entre Carondelet et Carondelet Place, en la première division de cette ville, le SAMEDI, 26 octobre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Port et Moreau, mesurant une superficie de trente pieds de face à la rue Dumaine, sur cent soixante pieds de profondeur et cinquante-quatre pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 sept—17 26—oct 1 8 15 19.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de 25 mètres de crédit.

The Citizens Bank of Louisiana vs Mayson Thomas Hospice et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 27,687—En vertu d'un writ de fieri facias, émanant de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédant à la vente à l'enchère publique à la porte du Tribunal, Nos 73 et 74 rue St-Charles, entre Carondelet et Carondelet Place, en la première division de cette ville, le SAMEDI, 12 novembre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Rampart, Dumaine, Port et Moreau, mesurant une superficie de trente pieds de face à la rue Rampart sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et de trente et un pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble cent vingt pieds de profondeur, ainsi que le tout se comporte et comprend, sans garantie.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 sept—27 1 8 15 19.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de 25 mètres de crédit.

The Citizens Bank of Louisiana vs Mayson Thomas Hospice et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,030—En vertu d'un writ de fieri facias, émanant de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédant à la vente à l'enchère publique à la porte du Tribunal, Nos 73 et 74 rue St-Charles, entre Carondelet et Carondelet Place, en la première division de cette ville, le SAMEDI, 26 octobre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Port et Moreau, mesurant une superficie de trente pieds de face à la rue Dumaine sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et de trente et un pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble cent vingt pieds de profondeur, ainsi que le tout se comporte et comprend, sans garantie.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 sept—17 26—oct